

# Sentier Transcanadien

États financiers consolidés  
31 mars 2024



# Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de  
**Sentier Transcanadien**

## Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de **Sentier Transcanadien** et de sa filiale [« STC »], qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2024, et l'état consolidé des résultats, l'état consolidé de l'évolution de l'actif net et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de STC au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

## Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de STC conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de STC à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider STC ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de STC.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de STC;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de STC à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener STC à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de STC pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.*

Ottawa, Canada  
Le 28 juin 2024

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés



## Sentier Transcanadien

### État consolidé de la situation financière

Au 31 mars

	Fonds d'administration	Fonds de dotation	Total 2024	Total 2023
	\$	\$	\$	\$
<b>Actif</b>				
Trésorerie	639 204	—	639 204	2 245 886
Placements à court terme [note 3]	11 000 000	50 752	11 050 752	10 750 752
Intérêts courus à recevoir	280 586	—	280 586	111 307
Débiteurs [note 4]	233 752	—	233 752	503 579
Charges payées d'avance	327 458	—	327 458	211 519
Montants à recevoir des autres fonds	—	1 902	1 902	1 902
Immobilisations [note 5]	46 270	—	46 270	49 315
	<b>12 527 270</b>	<b>52 654</b>	<b>12 579 924</b>	<b>13 874 260</b>
<b>Passif et actif net</b>				
<b>Passif</b>				
Créditeurs et charges à payer	1 756 839	—	1 756 839	1 461 107
Apports reportés [note 7]	1 961 786	—	1 961 786	1 613 918
Montants à payer aux autres fonds	1 902	—	1 902	1 902
<b>Total du passif</b>	<b>3 720 527</b>	<b>—</b>	<b>3 720 527</b>	<b>3 076 927</b>
Engagements et éventualités [note 8]				
<b>Actif net</b>				
Affectations internes [note 9]	5 000 000	—	5 000 000	5 000 000
Non affecté	3 806 743	—	3 806 743	5 744 679
Fonds de dotation	—	52 654	52 654	52 654
<b>Total de l'actif net</b>	<b>8 806 743</b>	<b>52 654</b>	<b>8 859 397</b>	<b>10 797 333</b>
	<b>12 527 270</b>	<b>52 654</b>	<b>12 579 924</b>	<b>13 874 260</b>

Voir les notes ci-jointes.

## Sentier Transcanadien

### État consolidé de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars

	<b>Affectations internes</b>	<b>Non affecté</b>	<b>Fonds de dotation</b>	<b>Total 2024</b>	<b>Total 2023</b>
	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>5 000 000</b>	<b>5 744 679</b>	<b>52 654</b>	<b>10 797 333</b>	10 553 349
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'exercice	—	<b>(1 937 936)</b>	—	<b>(1 937 936)</b>	243 984
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>5 000 000</b>	<b>3 806 743</b>	<b>52 654</b>	<b>8 859 397</b>	10 797 333

*Voir les notes ci-jointes.*

## Sentier Transcanadien

### État consolidé des résultats

Exercice clos le 31 mars

	2024	2023
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Subventions gouvernementales [note 10]	10 243 550	9 000 000
Dons	2 153 320	2 755 873
Revenus d'intérêts	707 193	330 608
Autres apports	—	169 166
Produits divers	61 309	8 635
	<b>13 165 372</b>	<b>12 264 282</b>
<b>Charges</b>		
Aménagement du sentier	7 709 926	6 473 870
Promotion et publication d'informations relatives au sentier	2 438 729	1 977 342
Campagne de financement	2 011 074	1 506 933
Frais d'administration	2 928 295	2 049 807
Amortissement de matériel	15 284	12 346
	<b>15 103 308</b>	<b>12 020 298</b>
<b>Excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'exercice</b>	<b>(1 937 936)</b>	<b>243 984</b>

Voir les notes ci-jointes.

## Sentier Transcanadien

### État consolidé des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars

	2024	2023
	\$	\$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'exercice	(1 937 936)	243 984
Ajouter (déduire) les éléments sans effet de trésorerie		
Amortissement de matériel	15 284	12 346
Perte sur cession d'immobilisations	1 284	3 267
Produits de placement à recevoir à court terme	(169 279)	(85 527)
Apports reportés comptabilisés au cours de l'exercice	(745 276)	(1 019 234)
	<u>(2 835 923)</u>	<u>(845 164)</u>
Variation des éléments sans effet de trésorerie des soldes du fonds de roulement liés aux activités de fonctionnement		
Débiteurs	269 827	627 228
Charges payées d'avance	(115 939)	(34 787)
Créditeurs et charges à payer	295 732	709 576
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement</b>	<u>(2 386 303)</u>	<u>456 853</u>
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisitions de matériel	(13 518)	(27 856)
Acquisitions de placements à court terme	(16 700 000)	(20 750 000)
Échéance des placements à court terme	16 400 000	19 000 000
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<u>(313 518)</u>	<u>(1 777 856)</u>
<b>Activités de financement</b>		
Apports reçus au cours de l'exercice et apports reportés	1 093 139	877 020
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<u>1 093 139</u>	<u>877 020</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie au cours de l'exercice</b>	<b>(1 606 682)</b>	<b>(443 983)</b>
Trésorerie au début de l'exercice	2 245 886	2 689 869
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b><u>639 204</u></b>	<b><u>2 245 886</u></b>

Voir les notes ci-jointes.

## Sentier Transcanadien

# Notes des états financiers consolidés

Le 31 mars 2024

### 1. Nature des activités

Sentier Transcanadien [« STC »] a été fondé en 1992 et poursuit ses activités en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* à titre d'organisme sans but lucratif et est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

STC a pour mission de créer, de promouvoir et d'entretenir un sentier récréatif national, d'y relier des sentiers locaux, ainsi que de développer et d'aménager de nouveaux sentiers qui prolongent ce réseau de sentiers emblématiques, qui s'étendra d'un océan à l'autre.

### 2. Sommaire des principales méthodes comptables

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes comptables du Canada pour les organismes sans but lucratif.

#### Principes de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de STC et de la Fondation du Sentier Transcanadien. La Fondation du Sentier Transcanadien est contrôlée par STC et en tant que membre unique de la Fondation du Sentier Transcanadien, STC a le droit de nommer les membres du Conseil d'administration de la Fondation du Sentier Transcanadien. La Fondation du Sentier Transcanadien se consacre à recueillir des fonds pour soutenir le Sentier transcanadien. Tous les soldes et les opérations intersociétés ont été éliminés au moment de la consolidation.

STC a préparé des états financiers non consolidés audités distincts au 31 mars 2024 et pour l'exercice clos à cette date.

#### Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés et sur les montants des produits et des charges présentés pour les périodes considérées. Plus particulièrement, la préparation d'états financiers consolidés doit contenir une estimation de la provision pour créances douteuses et de la durée d'utilité des immobilisations de STC et de ses charges à payer en fin d'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Ces estimations sont revues annuellement et, si des ajustements sont nécessaires, ils sont comptabilisés dans les états financiers consolidés de la période où ils sont confirmés.

#### Comptabilité par fonds

Afin de tenir compte des limites et des restrictions mises en place sur l'utilisation des ressources à la disposition de STC, les comptes sont tenus conformément aux principes de la comptabilité par fonds. Par conséquent, les ressources sont classées dans des fonds à des fins comptables et de présentation. Ces fonds sont détenus conformément aux objectifs précisés par les donateurs ou conformément aux directives du conseil d'administration [le « Conseil »]. Des transferts entre les fonds sont effectués lorsque le Conseil le juge approprié et l'approuve. Afin d'atteindre les objectifs en matière de présentation et de bonne gestion des actifs, certains transferts interfonds sont nécessaires afin d'assurer la répartition appropriée des actifs et des passifs aux fonds respectifs. Ces transferts interfonds sont comptabilisés à l'état de l'évolution de l'actif net.

## Sentier Transcanadien

### Notes des états financiers consolidés

Le 31 mars 2024

Pour fins de présentation de l'information financière, les comptes ont été classés dans les fonds suivants :

- [i] Les produits et les charges liés au financement de l'aménagement et de l'entretien des sentiers, ainsi qu'aux activités de promotion et aux activités de nature générale et administrative sont présentés dans le fonds d'administration.
- [ii] Les fonds pour lesquels des restrictions imposées par les donateurs ou des restrictions internes font en sorte que le capital doit être investi à perpétuité par STC sont comptabilisés dans le fonds de dotation. Les produits de placement gagnés dans le fonds de dotation sont présentés dans le fonds d'administration.

#### Comptabilisation des produits

STC applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports.

Les apports non affectés sont inscrits à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa perception est raisonnablement assurée.

Les apports affectés, y compris les subventions gouvernementales et les dons, sont reportés et inscrits à titre de produits à l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les dotations sont comptabilisées comme des augmentations directes du solde du fonds de dotation.

Les promesses de dons de grandes entreprises et de fondations et toutes les autres promesses de dons sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa perception est raisonnablement assurée.

Les revenus de placement générés sur des actifs détenus en raison d'affectations doivent être utilisés conformément aux différentes affectations imposées par le donateur et sont reportés jusqu'à ce que les charges connexes soient engagées. Les revenus de placement non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

#### Aménagement du sentier

La plus grande partie des charges liées à l'aménagement du sentier représente des subventions à l'aménagement et du soutien de partenaires aux groupes de développement de sentiers. Par conséquent, aucun montant lié à l'aménagement du sentier n'est incorporé au coût de l'actif dans les états financiers consolidés de STC.

#### Immobilisations

Les immobilisations constituées de matériel informatique sont comptabilisées au coût, compte tenu de toute dépréciation identifiée. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif à un taux annuel de 20%.

## Sentier Transcanadien

### Notes des états financiers consolidés

Le 31 mars 2024

En 1998 et 2000, STC a reçu des dons en nature sous forme de droits de bénéficiaires dans des emprises ferroviaires. Puisque ces actifs ne sont pas utilisés dans le cours normal des activités de STC, qu'ils n'auraient autrement pas été achetés par STC et que leur juste valeur ne peut pas être estimée de manière raisonnable, les dons de terrains ne sont pas comptabilisés dans les états financiers consolidés. STC s'est dépourvu de la majorité de droits de bénéficiaires et s'attend à transférer à de tierces parties ou à renoncer la possession au bénéfice des compagnies de chemin de fer pour les sections restantes.

STC a choisi d'appliquer l'approche simplifiée pour comptabiliser les coûts encourus pour des accords d'infonuagique. Selon cette approche, STC enregistre à la dépense les coûts encourus pour ses accords d'infonuagique.

#### Dons d'actifs et de services

Une partie importante du travail de STC dépend des contributions de bénévoles. Les services de bénévoles ne sont normalement pas achetés par STC et, en raison de la difficulté de déterminer leur juste valeur, ces services ne sont pas comptabilisés dans les présents états financiers consolidés.

Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur s'ils sont disponibles dans l'exercice au cours duquel ils ont été reçus.

#### Instruments financiers

STC évalue initialement ses actifs et ses passifs financiers à la juste valeur. STC évalue ultérieurement ses actifs et ses passifs financiers au coût amorti.

Les actifs financiers évalués au coût amorti sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Toute perte de valeur est comptabilisée dans l'excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges. La perte de valeur comptabilisée antérieurement peut ultérieurement faire l'objet d'une reprise jusqu'à un maximum du coût amorti qui aurait été présenté à la date de la reprise si la perte de valeur n'avait jamais été comptabilisée.

La valeur comptable de l'actif ou passif financier est ajusté du montant des coûts de transaction, lesquels sont comptabilisés dans l'insuffisance des produits par rapport aux charges selon la méthode de l'amortissement linéaire.

### 3. Placements à court terme

Les placements à court terme portant intérêt à taux fixe sont comptabilisés au coût amorti, viennent à échéance en mai et août 2024 et portent intérêt à un taux moyen pondéré annuel de 5 % [2,58 % en 2023].

## Sentier Transcanadien

### Notes des états financiers consolidés

Le 31 mars 2024

#### 4. Débiteurs

Les débiteurs se composent de ce qui suit :

	2024	2023
	\$	\$
Ministère des Ressources Naturelles	—	72 440
Promesses d'apports à recevoir [note 11]	127 500	191 250
Taxes de vente à recouvrer	41 865	69 942
Autres débiteurs	64 287	169 947
	<b>233 752</b>	<b>503 579</b>

Les promesses d'apports à recevoir comptabilisées à titre de produits pendant l'exercice se sont établies à néant [néant en 2023].

#### 5. Immobilisations

Les immobilisations se composent de ce qui suit :

	2024		2023	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et accessoires	—	—	—	—
Matériel informatique	502 088	455 818	46 270	49 315
	<b>502 088</b>	<b>455 818</b>	<b>46 270</b>	<b>49 315</b>

#### 6. Facilité bancaire

La facilité bancaire de STC comprend une facilité de crédit renouvelable de 500 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel de la banque majoré de 1,00 %. À titre de sûreté pour la facilité, STC a contracté une hypothèque mobilière de 500 000 \$ constituant une sûreté de premier rang sur la totalité des dettes et réclamations actuelles et futures de STC, et une hypothèque mobilière d'un montant de 500 000 \$ constituant une sûreté de premier rang sur la totalité des actifs actuels et futurs de la Fondation du Sentier Transcanadien. Au 31 mars 2024, STC n'avait prélevé aucun montant sur sa facilité bancaire [néant en 2023].

STC a mis en place la facilité de crédit pour financer, au besoin, l'aménagement de sentiers avant la réception des dons promis.

## Sentier Transcanadien

### Notes des états financiers consolidés

Le 31 mars 2024

#### 7. Apports reportés

Conformément à la politique de comptabilisation des produits de STC, les apports et dons reçus pour le financement de projets précis liés au sentier sont comptabilisés comme produits au moment où les charges connexes sont engagées.

Au 31 mars 2024, un montant de 4 300 \$ [6 143 \$ en 2023] représente la portion reportée des dons en nature de matériel. Un montant de 4 496 \$ [8 830 \$ en 2023] représente un loyer payé d'avance par un sous-locataire et un montant de 18 015 \$ [néant en 2023] représente les frais d'enregistrement pour le World Trails Conference hébergé par le STC du 30 septembre au 3 octobre 2024.

	2024 \$	2023 \$
Apports reportés au début de l'exercice	1 613 918	1 756 132
Dons désignés reçus	1 070 628	9 868 190
Dons désignés comptabilisés comme produits au cours de l'exercice	(743 428)	(10 016 601)
Frais d'enregistrement pour le World Trails Conference	18 015	—
Dépôt reçu du sous-locataire	4 496	8 830
Dons en nature comptabilisés comme produits au cours de l'exercice	(1 843)	(2 633)
Apports reportés à la fin de l'exercice	<u>1 961 786</u>	<u>1 613 918</u>

#### 8. Engagements et éventualité

##### Engagements

###### *Aménagement du sentier*

Au 31 mars 2024, STC avait des engagements totalisant 2 705 684 \$ [1 984 826 \$ en 2023] envers des groupes de développement de sentiers pour le financement de l'aménagement de sentiers.

###### *Contrats de location*

Les engagements pris par STC aux termes d'un contrat de location venant à échéance en novembre 2024 totalisent 33 000 \$. D'autres engagements aux termes de ce contrat de location comprennent des paiements liés aux activités d'exploitation, aux impôts fonciers et aux services publics.

Le 1<sup>er</sup> mars 2023, SCT a signé un contrat de sous-location commençant le 1 mars 2023 et se terminant le 30 novembre 2024.

##### Éventualité

Il peut y avoir des avis de cotisation relatifs aux taxes foncières or autres passifs pour STC relativement à son droit de bénéficiaire sur certaines emprises ferroviaires aux fins d'aménagement de sentiers. De l'avis de la direction, tous les droits sur les emprises ferroviaires seront transférés, et STC n'aura pas à acquitter les taxes foncières afférentes à ces droits. Par conséquent, les montants n'ont pas été payés ou ne sont pas reflétés dans les comptes.

## Sentier Transcanadien

### Notes des états financiers consolidés

Le 31 mars 2024

#### 9. Affectations internes

En 2019, le conseil d'administration de la Fondation du Sentier Transcanadien a convenu d'affecter 5 000 000 \$ aux activités courantes de SCT dans l'éventualité d'une insuffisance des produits ou de dépenses imprévues. La réserve d'exploitation n'est pas accessible sans l'approbation du conseil d'administration de la Fondation du Sentier Transcanadien.

#### 10. Accords avec le gouvernement du Canada

Le 1er septembre 2022, STC a signé une entente avec Parcs Canada pour l'octroi de 55 000 000\$ pour des charges admissibles encourues entre le 1<sup>er</sup> avril 2022 et le 31 mars 2027 jusqu'au montant suivant pour chaque année fiscale :

2022-23	9 000 000\$
2023-24	10 000 000\$
2024-25	11 000 000\$
2025-26	12 000 000\$
2026-27	13 000 000\$

Cet octroi visait le renouvellement et l'expansion du Sentier Transcanadien avec comme but de maintenir et grossir le réseau de sentiers au Canada.

Le 27 octobre 2022, SCT a signé une entente de 310 000\$ avec le Ministère des Ressources Naturelles pour la période du 1er avril 2022 au 31 mars 2024 pour le projet nommé Five Year Strategic Planning to Nationally Mobilize the Trails Sector in the 2 Billion Tree Commitment. Au cours d'une période de deux ans, SCT va développer un plan stratégique qui résultera en la plantation de 1 000 arbres plantés près du Sentier Transcanadien et servira de fondation pour engager le secteur dans le programme fédéral 2 milliards d'arbres. Un amendement à l'accord initial a été signé le 17 mars 2023 pour changer l'allocation des fonds entre les années à 73 000 \$ en 2022-23 et 237 000 \$ en 2023-24.

	2024		2023	
<b>Ressources naturelles</b>	<b>Canada</b>	<b>Parcs Canada</b>	<b>Total</b>	<b>Total</b>
	\$	\$	\$	\$
<b>Montants reçus</b>				
Subventions gouvernementales	237 550	10 000 000	10 237 550	9 072 450
Revenus d'intérêts	—	18 868	18 868	8 267
	<b>237 550</b>	<b>10 018 868</b>	<b>10 256 418</b>	<b>9 080 717</b>
<b>Charges</b>				
Aménagement du sentier	217 550	7 414 868	7 632 418	6 727 267
Promotion et publication d'informations relatives au sentier	—	1 300 000	1 300 000	1 170 000
Frais d'administration	20 000	1 304 000	1 324 000	1 183 450
	<b>237 550</b>	<b>10 018 868</b>	<b>10 256 418</b>	<b>9 080 717</b>

## Notes des états financiers consolidés

Le 31 mars 2024

### 11. Promesses d'apports

Les promesses d'apports non comptabilisées et comptabilisées à recevoir au cours des exercices ultérieurs se présentent comment suit :

	Affectés \$	Non affectés \$	Total \$
2025	350 622	10 000	360 622
2026	199 622	9 100	208 722
2027	5 000	—	5 000
Par la suite	5 000	—	5 000
	<u>560 244</u>	<u>19 100</u>	<u>579 344</u>

Au 31 mars 2024, des promesses d'apports de 127 500 \$ [191 250 \$ en 2023] étaient incluses dans les apports à recevoir.

### 12. Opérations entre apparentés

Les frais d'administration comprennent environ 26 473 \$ [32 346 \$ en 2023] en frais de services juridiques auprès du cabinet d'avocats d'un des administrateurs. Les services ont été fournis dans le cours normal des activités et sont comptabilisés à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

### 13. Instruments financiers et gestion des risques

STC, du fait de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques auxquels STC est exposé à la date de l'état de la situation financière.

#### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

STC est exposé au risque de crédit à l'égard de ses débiteurs et de ses placements à court terme, y compris les intérêts à recevoir. STC évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur la valeur de réalisation estimative.

#### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché.

STC est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à court terme portant intérêt à taux fixe.

## **Notes des états financiers consolidés**

Le 31 mars 2024

### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que STC éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers, notamment ses créanciers et charges à payer. La gestion prudente du risque de liquidité suppose le maintien de liquidités suffisantes et l'accès à des facilités de crédit appropriées. STC estime que ses ressources financières récurrentes lui permettent de s'acquitter de toutes ses obligations.